

Délibération n° 25/2018

Objet : Tarifs du restaurant scolaire - Année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, Sur proposition du Maire et après avis de la Commission des Finances du 2 juillet 2018,

Vu le bilan financier prévisionnel de l'année scolaire 2017/2018,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant l'encadrement des tarifs de restauration scolaire, Décide à l'unanimité des membres présents,

De fixer les tarifs actuels du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée scolaire tels que définis ci-après :

Maternelle 3,10 €

Primaire 3,20 €

Adulte 5,80 €

Enseignant avec INM \leq 477 : 4,30 €